



La Lettre

des Services de l'État dans le Pas-de-Calais

n° 6

Juin 2017



Retour sur l'exercice POLMAR

3 Le Pas-de-Calais-idoscope

4 Le dossier du mois

- ▣ Retour sur l'exercice POLMAR

6 Les actualités

- ▣ Coopération internationale : la DRAAF Hauts-de-France accueille une délégation japonaise
- ▣ L'Opération Interministérielle Vacances (O.I.V)
- ▣ Optez pour le timbre fiscal en ligne
- ▣ Les mesures de vigilance à l'occasion de la baignade
- ▣ Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité
- ▣ Crit'Air : circuler en zone de circulation restreinte sans vignette sera bientôt verbalisé
- ▣ Opération Tranquillité Vacances : Partez rassurés !
- ▣ L'Opération Tranquillité Senior
- ▣ Demande de duplicata de certificat d'immatriculation
- ▣ Le Pavillon Bleu

Rédacteur de la publication :
Fabien Sudry, Préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :
Service Départemental
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,
sauf mentions contraires



www.pas-de-calais.gouv.fr
facebook.com/prefetpasdecalais
twitter.com/prefet62
[prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

Pas-de-Calais-idoscope



27 mai - Journée Nationale de la Résistance



4 juin - Rendez-vous aux jardins



Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940



19 juin - Inauguration du camping le Grand Gravelot à Calais



21 juin - Prix de l'éducation citoyenne



21 juin - Fête de la musique

Le dossier du mois

Retour sur l'exercice POLMAR

Lutte contre les pollutions marines sur le littoral du Pas-de-Calais

Le Préfet Maritime Manche-Mer du Nord a organisé, en lien étroit avec le Préfet de Région Hauts-de-France et le Préfet du Pas-de-Calais, les 16 et 17 mai derniers un important exercice de lutte contre les pollutions marines sur le littoral du Pas-de-Calais.

Cet exercice s'est articulé entre des actions en mer, assistance aux navires en danger (ANED), recherche et sauvetage (SAR) et lutte contre les pollutions marines (POLMAR) dans le détroit du Pas-de-Calais et des actions à terre centrées sur le nettoyage des secteurs du littoral pollués (POLMAR Terre).

Les dispositions spécifiques Polmar Terre ont pour objectif de faire face à une pollution marine de grande ampleur, par hydrocarbures ou tout autre produit résultant d'un accident ou d'une avarie maritime. Ces dispositions s'intègrent dans un dispositif plus vaste visant également à prendre en compte les pollutions de petite et moyenne ampleur.



Dans le cadre de cet exercice, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais a organisé le mercredi 17 mai 2017, le nettoyage de plage sur la commune de Calais. Cet exercice consistait à présenter le matériel Polmar disponible dans les centres de stockage nationaux dont celui de Dunkerque et à former les services techniques des collectivités locales à leur utilisation.

Plusieurs chantiers ont été mis en place : reconnaissance du site, sécurisation, ramassage à la pelle, chantier de décontamination. 27 agents ont été mis à disposition par les communes de Calais, Marck, Oye Plage, Sangatte, Coulogne, Coquelles, Frethun, Les Attaques et par la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD). Ces agents ont été formés la veille à Dunkerque et ont appliqué les techniques apprises.

Le dossier du mois

Retour sur l'exercice POLMAR



Bilan :

Les ateliers prévus lors de la journée du 17 mai 2017 ont pu être réalisés sans problème particulier. Environ 50 personnes étaient présents à l'exercice. Aucun blessé, aucun problème de sécurité n'est à déplorer.

Zoom

Les exercices sont une phase essentielle pour tester le réalisme et la pertinence des plans que la préfecture élabore. Ils permettent de vérifier les procédures, d'évaluer les équipes et les moyens et former les nouveaux personnels participant aux structures de crise. La population peut être associée à certains exercices pour mieux la préparer aux risques susceptibles de la menacer.

La préfecture du Pas-de-Calais pratique une politique d'exercices ambitieuse depuis plusieurs années. 12 exercices sont programmés pour 2017 (notamment inondations, PPI en centre de rétention, attentats en milieu scolaire, PPI Seveso).

Les actualités

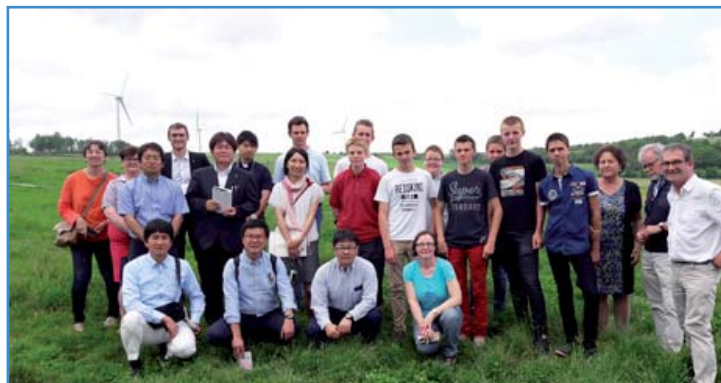
Coopération internationale : La DRAAF Hauts-de-France accueille une délégation japonaise

La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France a reçu, du 30 mai au 1er juin 2017, dans le Pas-de-Calais, une délégation japonaise composée de 5 enseignants et de 3 cadres du ministère de l'Agriculture et de l'Éducation japonais.

Au cours de ces trois jours, les professeurs de spécialités diverses mais tous impliqués de façon directe sur des sujets d'agronomie, d'élevage, et particulièrement intéressés par les questions de développement durable, de lien au territoire et d'installation des jeunes ont pu rencontrer et échanger avec les partenaires régionaux de l'enseignement et du monde agricole.

Des visites ont été proposées dans les établissements d'enseignement agricole sur les sites de Tilloy-lès-Mofflaines et de Radinghem, mais également dans des exploitations agricoles.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, en présence d'élus, d'acteurs mobilisés pour le développement des entreprises alimentaires, des services de l'État, a reçu les membres de cette délégation à la préfecture afin de faire découvrir les produits et spécialités de la région.



L'Opération Interministérielle Vacances (O.I.V)

L'Opération Interministérielle Vacances (O.I.V) est, comme chaque année, reconduite pendant la période estivale, du 1er juin au 15 septembre.

Les activités touristiques et estivales constituant un temps fort de la consommation, l'O.I.V est destinée à renforcer le contrôle de celles-ci.

Elle est mise en œuvre par l'ensemble des services départementaux de l'Etat sous l'autorité du préfet.

Les compétences de chaque service sont mobilisées et coordonnées afin de disposer d'un dispositif efficace pour assurer la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions, la sécurité et la qualité des produits alimentaires, non alimentaires et des prestations de service.

Afin d'adapter au mieux les contrôles aux évolutions de consommation des vacanciers, trois thématiques prioritaires ont été retenues cette année :

- l'hébergement de plein air et l'offre en ligne ;
- les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs ;
- les services de restauration.

Les manquements ou infractions constatés feront l'objet de rappels de réglementation, de suites administratives et/ou pénales .

Par ailleurs, les services du Ministère de l'Economie ont mis en place un dispositif d'information du consommateur :

- un Guide des vacances et un Guide du voyageur, réalisés par la DGCCRF et consultables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>, ils délivrent des conseils pratiques et utiles aux vacanciers ;
- un centre d'appel général Allo Service Public, avec un numéro d'appel unique, le 39 39 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe). Il permet aux consommateurs comme aux professionnels d'obtenir, tout au long de l'année, des informations ou des conseils généraux. Les appels spécifiques relevant de la compétence de la DGCCRF sont orientés sur Info Service Consommateurs, plateforme téléphonique composée d'agents de la DGCCRF.



Zoom

OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

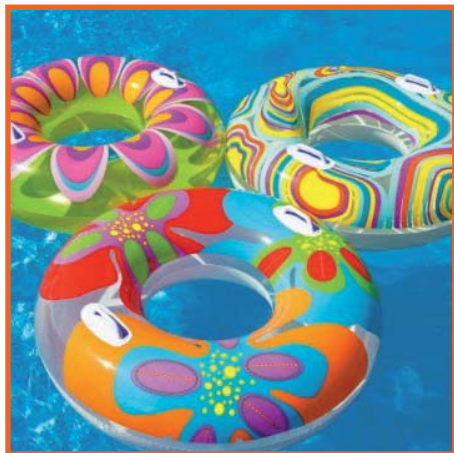


Optez pour le timbre fiscal en ligne

Vous pouvez désormais acheter en ligne votre timbre fiscal.

Rendez-vous sur le site timbres.impots.gouv.fr afin d'effectuer en ligne votre achat de timbre électronique.

Les actualités



Les mesures de vigilance à l'occasion de la baignade

L'été est arrivé et avec lui les vacances et les baignades à la mer, en rivière, en lac ou en piscine.

Si vacances riment souvent avec insouciance, la baignade reste synonyme de vigilance. Chaque année, plus de 1 000 noyades accidentelles sont recensées en France dont près de la moitié sont des noyades mortelles. Il convient d'apporter une vigilance toute particulière aux jeunes enfants et de suivre les recommandations suivantes :

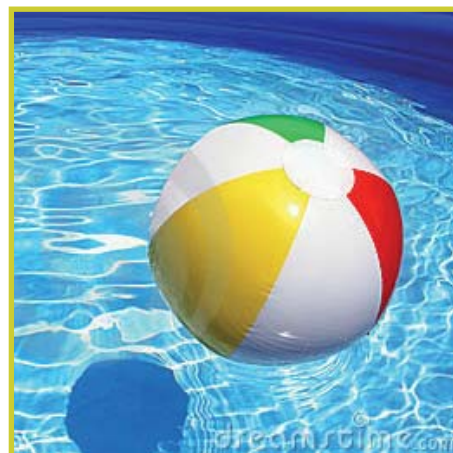
■ Avant de vous baigner

Assurez-vous de votre niveau de pratique, pour vous et vos enfants, en apprenant à nager avec un maître-nageur-sauveteur, le plus tôt possible. Préférez les zones de baignade surveillées, mais même dans ces zones, restez toujours attentifs à vos enfants. Informez-vous sur les conditions de baignade (nature des vagues, courants, marées...) et respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux et/ou par les sauveteurs. Consultez régulièrement les bulletins météo, et assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.

■ Pendant la baignade avec vos enfants

En piscine ou à la mer, restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau. S'ils ne savent pas nager, équipez-les de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information).

Attention : les bouées et autres accessoires pneumatiques (matelas, ...) ne protègent pas de la noyade.



■ Pour vous-mêmes

Avant de vous baigner, prenez en compte votre forme physique : un repas copieux, la consommation d'alcool ou encore une exposition prolongée au soleil ne sont pas compatibles avec une baignade en toute sécurité. Ne surestimez pas votre condition physique et souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

■ Profitez de votre piscine en toute sécurité

Les piscines privées en plein air doivent être équipées d'un dispositif de sécurité : barrière, couverture, abri de piscine ou alarme sonore. Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants.

Les actualités

Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité

20% des noyades ont lieu pendant une activité autre que la baignade : bateau, pêche, plongée, canoë, kayak, rafting... Ces noyades sont souvent dues à une chute ou à un malaise.

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- ▣ pratiquez toujours votre activité dans les zones autorisées,
- ▣ ne consommez pas d'alcool avant et pendant,
- ▣ tenez compte de votre forme physique,
- ▣ ne partez jamais seul et informez vos proches de votre destination et de votre heure de retour prévue,
- ▣ informez-vous sur les conditions météo avant de partir,
- ▣ respectez les consignes de sécurité et équipez-vous des articles de sécurité recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques...).



Crit'Air : circuler en zone de circulation restreinte sans vignette sera bientôt verbalisé

Dans les zones de circulation restreinte (ZCR) comme Paris, Lyon, Lille, par exemple, les automobilistes qui n'auront pas la vignette Crit'Air seront passibles d'une amende de 68 € à partir du 1er juillet 2017.

Le site de commande des certificats qualité de l'air (ou « pastilles de couleur ») est ouvert à l'adresse www.certificat-air.gouv.fr

Rappel :

Deux roues, voitures, camions, autocars..., la vignette Crit'Air doit faciliter l'identification des véhicules les moins polluants par le biais d'une pastille de couleur apposée sur le véhicule. Les véhicules sont en effet classés en différentes catégories, en fonction du type de motorisation et de l'âge du véhicule.

Les actualités



Opération Tranquillité Vacances : Partez rassurés !



Avec l'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.), chacun peut faire surveiller son domicile par la police ou la gendarmerie pendant son absence.

La surveillance s'effectue par des patrouilles, organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les propriétaires sont prévenus en cas de découverte d'une anomalie.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) au commissariat ou auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche du domicile.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne, sur www.service-public.fr. Il est à compléter et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.



L'Opération Tranquillité Senior

Les seniors sont victimes des deux tiers des vols par ruse et de près d'un tiers des cambriolages. L'Opération Tranquillité Seniors, mise en oeuvre à leur attention, a pour objectif de renforcer leur sécurité, de leur transmettre des conseils de prudence et de surveiller leur domicile, qu'ils soient présents ou absents.

Comment s'inscrire ? Pour en bénéficier, rendez-vous à l'accueil du Commissariat (ou de la Gendarmerie) le plus proche de votre domicile afin de remplir le formulaire d'inscription.

Les actualités

Demande de duplicata de certificat d'immatriculation

Depuis le 2 juin, la demande de duplicata du certificat d'immatriculation ne nécessite plus de se rendre au guichet d'une préfecture.

Plus facile, plus rapide, cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- ▣ perte
- ▣ vol
- ▣ détérioration

Rendez- vous sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et suivez les étapes proposées.



Le Pavillon Bleu



Le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

- ▣ En tant que touriste, se rendre sur une plage Pavillon Bleu c'est choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique.
- ▣ Les ports de plaisance labellisés sont quant à eux des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité.

Retrouvez la liste des sites « Pavillon Bleu » sur <http://www.pavillonbleu.org/>

Retrouvez au quotidien
l'actualité de l'ensemble des services
de l'Etat sur les réseaux sociaux

 www.pas-de-calais.gouv.fr

 facebook.com/prefetpasdecalais

 twitter.com/prefet62

 [prefecture62](https://instagram.com/prefecture62)

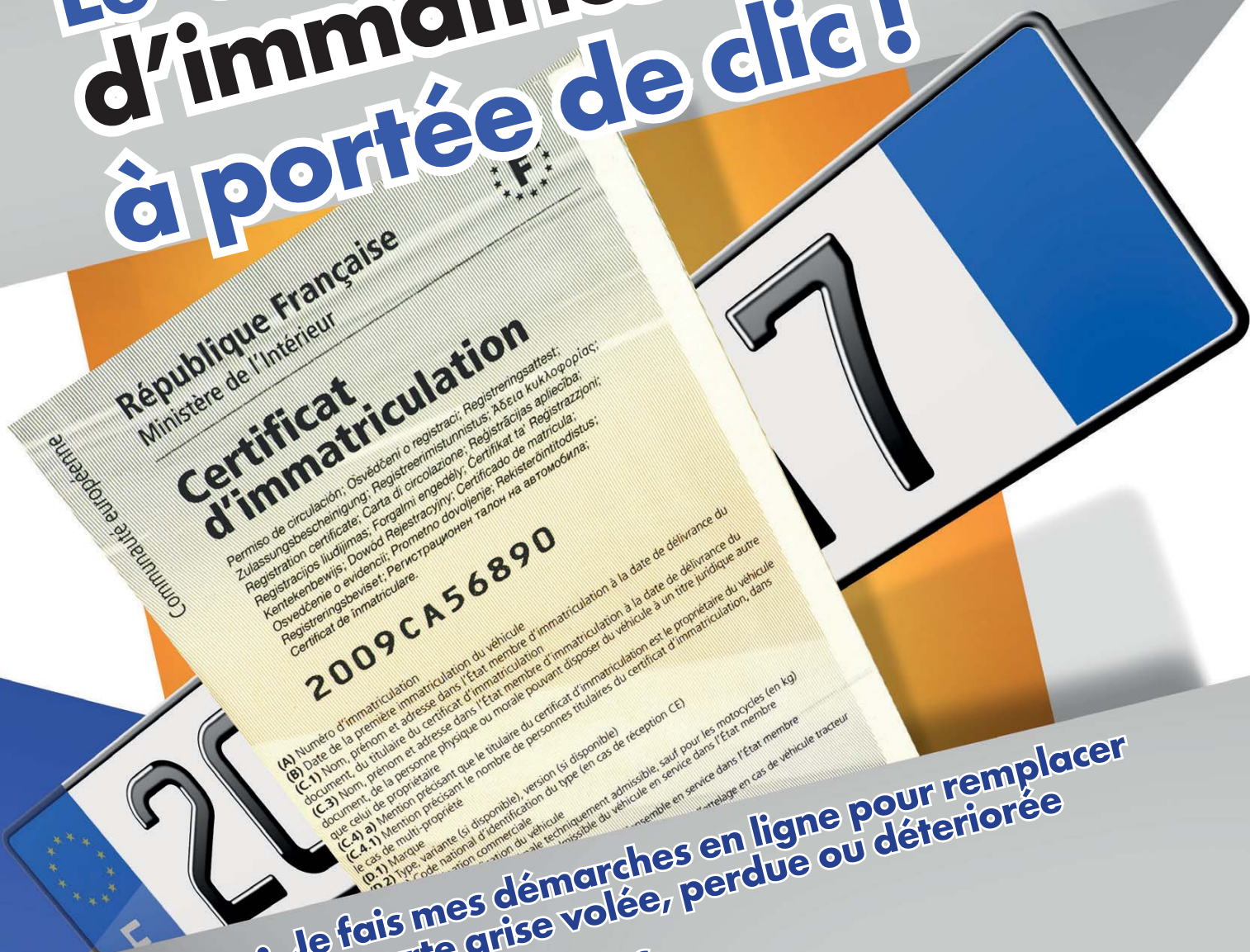
 facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais

 twitter.com/PoliceNat62



DÈS LE 2 JUIN 2017

Le certificat d'immatriculation à portée de clic!



- Je fais mes démarches en ligne pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES
à portée de clic!

